

BOULANGERIE**DÉPART CHEZ SUARD**

Une page va se tourner pour les boulangeries Suard. Propulsée à la direction de l'entreprise détenue par Villars Holding en 2018, juste après le déménagement du laboratoire de production à la route de la Fonderie, à Fribourg, Laurence Stephan quittera son poste le 31 août prochain. «Elle a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière», communique le conseil d'administration de Villars Holding. **PB**

Dix-sept gares fribourgeoises sont en retard

Handicap » Fin 2024, les personnes à mobilité réduite avaient accès de manière autonome à 1132 gares suisses sur 1800. Mais 17 haltes fribourgeoises ne se sont pas encore adaptées.

A la fin de l'année dernière, les personnes à mobilité réduite avaient accès de manière autonome à 1132 gares et haltes ferroviaires en Suisse, sur un total de 1800. Cela représente 43 de plus qu'à fin 2023. Désormais,

82% des voyageurs bénéficient d'un accès facilité, étant donné que les plus grandes plateformes ferroviaires ont été transformées en priorité. Si certaines stations ne seront pas modifiées en raison de coûts trop élevés par rapport au nombre de voyageurs concernés, il en reste 498 dans le pays qui doivent encore être adaptées. C'est ce qui ressort d'un rapport de l'Office fédéral des transports (OFT) sur l'avancement des travaux, rendu public.

Parmi les retardataires, l'OFT dénombre 17 gares et haltes ferroviaires situées dans le canton de Fribourg. Il s'agit d'Albeuve, Chénens, Cottens, Domdidier, Guin, Estavayer-le-Lac, Grandvillard, Chiètres, La Verrerie, Lessoc, Montilier-Löwenberg, Neirivue, Neyruz, Schmiten, Semsales, Vaulruz-Sud et Wünnewil. Fin 2024, l'OFT jugeait par ailleurs les gares de Fribourg et Romont «partiellement conformes», tandis que le rapport indique, pour celles de Bulle et Châtel-Saint-Denis, qu'un

usage autonome et spontané pour les personnes à mobilité réduite y est tout à fait possible.

Pour rappel, les entreprises ferroviaires étaient tenues d'adapter leurs haltes ferroviaires aux prescriptions de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) avant fin 2023, du moins dans la mesure où ces adaptations étaient jugées proportionnées. Mais ce délai n'a pas été respecté partout. L'OFT précise: «Les entreprises invoquent notamment le

manque de personnel et de créneaux horaires pour les travaux. L'OFT continue à accompagner les entreprises ferroviaires dans la planification et la réalisation afin de réduire au maximum les retards de mise en œuvre de la loi. En outre, la Confédération a augmenté les moyens financiers destinés à la mise en œuvre de la LHand dans les conventions de prestations relatives au maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2025-2028.» » **NICOLAS MARADAN**

Christophe Maillard, syndic de Marly, se réjouit que les communes se prononcent sur le sujet des langues

«Le bilinguisme est une réalité»

« PATRICK CHUARD

Loi sur les langues » Le bilinguisme séduira-t-il? Le projet de loi cantonale sur les langues, mis en consultation cet été, prévoit que douze communes fribourgeoises pourraient sauter le pas. A condition que les citoyens l'acceptent dans les urnes. La ville de Fribourg est concernée. Et Granges-Paccot, Pierrafortscha, Villars-sur-Glâne, Courtepin, Cressier et Montvully, ainsi que Courgevaux, Meyriez, Morat et Tinterin dans la partie germanophone du canton. Marly fait également partie de la liste. Questions à son syndic, Christophe Maillard (centre), partisan d'une loi qui pourrait faire bouger les frontières linguistiques.

Imaginez-vous vraiment que Marly puisse devenir bilingue?
Christophe Maillard: En tant que syndic, je ne peux pas directement répondre à cette question. C'est la population qui se prononcera démocratiquement, si le projet de loi entre en vigueur. L'un des avantages de cette loi, c'est justement qu'elle permet aux citoyens de chaque commune concernée de voter et de faire un choix démocratique. Le Conseil communal de Marly s'est positionné en faveur de cette loi, considérant que ce système avec cette consultation populaire est une chance. A titre personnel, oui, j'espérerais que Marly se choisisse deux langues officielles.

Marly compte moins de 18% de germanophones. Est-ce vraiment une minorité linguistique «importante», comme le définit la Constitution cantonale?
Oui, car on parle allemand à Marly depuis très longtemps: la loi prévoit également un critère historique. Or, un tiers des habitants de Marly (Mertenlach, en allemand) parlait l'allemand au XIX^e siècle. Le bilinguisme est un fait dans notre commune et la présence de la communauté germanophone y est prise en compte depuis toujours. Des passages de notre journal communal sont bilingues. Il y a un groupe de jeux germanophone pour les enfants, qui accueille les enfants francophones (Trip Trap). Et nous subventionnons les élèves qui fréquentent l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF).



Actuel chef du Service des communes du canton de Fribourg, Christophe Maillard s'exprime sur le bilinguisme en tant que syndic de Marly.

Charly Rappo

La paix des langues repose sur une notion de territorialité. Ne craignez-vous pas que cette loi ne réveille des querelles identitaires?

Il y aura au moins des discussions dans les quelques communes concernées. Je suis convaincu que mettre le sujet sous le tapis et ne pas en parler n'est pas une solution. J'espère que les nouvelles générations seront sensibles à la chance de pouvoir disposer d'infrastructures bilingues et à la possibilité d'avoir davantage d'échanges de manière naturelle. Nos enfants en profiteront. A mon sens, il est difficile de parler de territorialité des langues en tirant une simple ligne, car il y a toujours eu des zones bilingues dans notre canton, des endroits où les populations des deux langues s'imbriquent. La «frontière» des langues n'est pas aussi nette que celle que certains voudraient tracer de manière indifférenciée sur une carte. C'est d'ailleurs aussi pour cela que la Constitu-

«Se choisir deux langues officielles n'entraîne pas pour exigence que tout le monde soit bilingue»

Christophe Maillard

tion prévoit qu'il peut y avoir des communes qui comptent deux langues officielles.

Est-ce que traduire tous les documents officiels et assurer une communication dans les deux langues ne risquent pas de coûter?

La loi prévoit une aide cantonale unique pour les communes qui se choisiraient deux langues officielles. Mais je ne suis pas d'avis que cela coûterait si cher en fonctionnement: nous disposons d'outils de traduction de plus en plus performants. Ces dépenses seraient largement compensées par une plus grande attractivité des communes concernées. Dans celles-ci, un des effets serait peut-être celui d'offrir à terme à ses habitants un cursus scolaire dans les deux langues, c'est en tout cas un effet induit que j'appellerais de mes vœux. Un autre effet serait manifestement celui de l'attrait économique.

Le projet de Grand Fribourg, qui prévoyait un centre cantonal bilingue, a été abandonné en 2021. Pourquoi repêcher ce que le peuple a refusé?

Ce projet n'est pas lié au Grand Fribourg. Des experts se penchent depuis 50 ans sur la question des langues dans le canton et ce projet de loi était attendu depuis deux décennies. Cela dit, le bilinguisme fait indéniablement partie de l'attractivité du centre cantonal. Fribourg et d'autres communes sont bilingues dans les faits, mais on ne pratique pas vraiment ce bilinguisme de manière active et on ne le met pas en valeur.

Etes-vous bilingue?

Pas du tout. Je comprends le Hochdeutsches et je le parle un peu.

Peut-on être le syndic non bilingue d'une commune bilingue? Seriez-vous prêt à siéger en tant que Gemeinde-

präsident von Mertenlach, plutôt que comme syndic de Marly?

Le projet de loi n'aurait pas d'effet sur le nom de la commune, qui demeurerait «Marly». Cela dit, se choisir deux langues officielles n'entraîne pas pour exigence que tout le monde soit bilingue. Il permet à tout le monde de s'exprimer dans sa langue officielle. Cela fonctionne au Grand Conseil. Le fait de se choisir deux langues officielles n'exige pas non plus que chaque fonctionnaire soit lui-même bilingue, mais qu'il y ait dans les services administratifs des personnes capables de s'exprimer soit en français, soit en allemand, ceci pour assurer les services dans les deux langues officielles. Ce n'est pas un défi insurmontable.

La présence de la communauté portugaise dépasse 10% dans le canton. N'est-ce pas plutôt un bilinguisme français-portugais qu'il faudrait prévoir?

Le projet de bilinguisme ne prend en compte que les langues officielles mentionnées dans la Constitution. Le but poursuivi participe aussi à la cohésion nationale. Mais cela n'empêcherait pas les communes de faire des brochures ou des informations dans d'autres langues. En tous les cas, octroyer des droits supplémentaires à une minorité n'enlève rien aux droits de la majorité.

Le journaliste alémanique Christoph Büchi observait que «la guerre des langues» recouvrait en partie le fossé ville-campagne. La A-Schweiz, celle qui gagne économiquement et culturellement, contre la B-Schweiz des régions, qui se montre moins encline à faire bouger les lignes... Ce projet de bilinguisme n'est-il pas purement urbain?

Non, mais concrètement il concerne directement toutes les personnes qui s'établissent dans les zones linguistiques qui se côtoient et s'imbriquent. La question se posera donc dans les douze communes de cette «zone de contact» entre les communautés linguistiques et dans les faits celle-ci passe essentiellement par des zones urbaines du canton de Fribourg. Fribourg est la plus grande de ces communes. Cela ne présage rien du choix des citoyens dans chacune des communes concernées. »